

Respectons la vie privée, protégeons la confidentialité

Tout ce qui est contenu dans les dossiers médicaux, ou dans les dossiers des employés, de même que toute communication relative à des patients ou des employés, est strictement confidentiel.
Le droit des patients et des employés à leur vie privée est un droit fondamental.

- 1- Je m'engage à consulter les données confidentielles, contenues dans les dossiers sur support papier ou informatisé, que dans la mesure où cela est nécessaire à la prestation des soins aux patients ou à l'exercice de mes fonctions;
- 2- Je m'engage à ne divulguer aucune information confidentielle apprise dans le cadre de mes fonctions, que celle-ci soit importante ou banale, sauf dans les circonstances prévues par la loi;
- 3- Je m'engage à ne jamais donner accès à de l'information confidentielle, sauf dans les circonstances prévues à la loi;
- 4- Je m'engage à discuter d'information confidentielle, lorsque nécessaire, de la façon la plus discrète possible;
- 5- Je m'engage à ne jamais divulguer, prêter ou afficher mon code d'authentification et mon mot de passe permettant d'avoir accès aux données informatisées. Je reconnais en être totalement responsable;
- 6- Lorsque je n'ai plus à travailler avec l'ordinateur et que je quitte le poste de travail, je m'engage à le sécuriser;
- 7- Je comprends que si je manque aux obligations ci-dessus mentionnées, je suis passible de sanctions.

Prénom et nom en caractère d'imprimerie

Signature

employé

Date